



Lettre d'information diffusée par le Conseil National des Femmes Françaises

Siège social : 228 bd Raspail - 75014 Paris - ✉ cnff_da@yahoo.fr

N° 1 NS- 15/04/2012

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 2012

Réponses des candidats aux questions du CNFF

Nous vous avons transmis, le 24 mars dernier, les questions adressées aux candidats aux élections présidentielles. A ce jour, nous avons reçu les réponses de Nathalie Arthaud, Jacques Cheminade, Nicolas Dupont-Aignan et Eva Joly. Nous vous les communiquons ci-dessous ¹.

Forum ELLE du 5 avril 2012

D'autre part, nous avons assisté, le jeudi 5 avril dernier, au Forum organisé par l'IEP, en partenariat avec le magazine ELLE, au cours duquel les candidats aux élections présidentielles se sont exprimés sur la place des femmes dans la société.

Ce débat, auquel participait une majorité d'étudiants très réactifs, fut mouvementé ; vous trouverez l'essentiel en cliquant sur :

<http://www.leparisien.fr/laparisienne/societe/forum-elle-science-po-quel-candidat-pour-changer-la-vie-des-femmes-05-04-2012-1940925.php>

15/04/2012

¹ Cliquer sur les noms des candidats pour accéder directement à leur réponse.

PANTIN le 6 avril 2012

Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI
Présidente du Conseil National des Femmes Françaises
228 Boulevard Raspail
75014 PARIS.

Madame,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 mars avec vos propositions pour combattre les inégalités entre les hommes et les femmes.

Nous partageons, de toute évidence avec vous des préoccupations et des valeurs communes.

Dans notre parti, Lutte Ouvrière, les femmes tiennent une place importante. N'oublions pas que nous avons été les premiers à présenter une femme, une travailleuse, à l'élection présidentielle en 1974 et que de nouveau une femme représentera Lutte Ouvrière à l'élection présidentielle de 2012. Cela est le produit de nos idées, d'une volonté clairement affichée de donner aux femmes les mêmes responsabilités à égalité avec les hommes.

Sur la question de la parité en politique, nous sommes favorables à des mesures plus contraignantes pour les partis. De même nous sommes favorables à rendre la parité effective dans l'ensemble des assemblées élues et des collectivités territoriales. Pour notre part nous respectons la parité aux élections.

Nous approuvons vos propositions pour combattre les inégalités dans le domaine de la vie professionnelle ainsi que celles pour combattre les violences faites aux femmes.

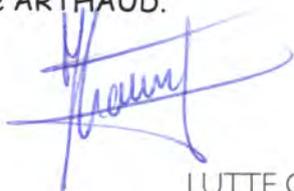
Et vous avez parfaitement raison d'estimer que l'égalité entre les hommes et les femmes passe par l'éducation aussi. Nous vous rejoignons dans ce domaine.

Mais nous savons aussi que l'égalité ne peut être établie uniquement par les lois. L'histoire nous montre que cela ne suffit pas. De multiples lois ont déjà été votées dans ce sens et si elles permettent aux femmes qui se battent de s'appuyer dessus, elles ne suffisent pas à faire barrage aux inégalités. Des lois seules ne peuvent combattre des réalités sociales. Il faut pour cela un véritable mouvement de luttes, des transformations sociales importantes comme nous avons pu en connaître dans ce pays à la fin des années soixante, début des années soixante-dix.

C'est le sens de mon combat et mon espoir quant à la société future.

Veuillez recevoir, Madame, mes salutations cordiales et militantes.

Nathalie ARTHAUD.



[Retour à la page d'accueil](#)

Mme Marie-Jeanne Vidaillet-Peretti
Conseil National des Femmes Françaises
228, boulevard Raspail
75014 Paris

Clichy, le 9 avril 2012

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions vivement de votre courrier dont nous avons pris connaissance avec la plus grande attention.

Bien que nous mettions tout en œuvre pour tenter de répondre dans les meilleurs délais aux centaines de demandes concernant les positions de Jacques Cheminade, nous sommes obligés de constater qu'il nous est impossible, surtout faute de militants, de répondre à toutes avant l'échéance cruciale du scrutin.

En attendant, et en espérant que vous puissiez trouver un certain nombre de réponses à vos interrogations, j'ai le plaisir de vous faire parvenir la profession de foi du candidat ainsi qu'une brochure résumant les grandes lignes de son programme.

Son projet complet, *Un monde sans la City ni Wall Street, un grand chantier pour demain*, publié chez l'Harmattan et organisé en chapitres thématiques, reste intégralement disponible gratuitement sur le site www.cheminade2012.org

Avec toutes nos excuses,

Bien cordialement,
Karel Vereycken

[Retour à la page d'accueil](#)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

*Candidat à la présidence de la République
Député de l'Essonne – Maire d'Yerres*

Madame la Présidente,

Avant de réagir à vos propositions, permettez-moi de saluer le combat mené par le Conseil National des femmes françaises depuis plus d'un siècle. Vous avez joué un rôle majeur dans la modernisation de la société française en agissant pour que les principes républicains : liberté, égalité, fraternité mais aussi laïcité, principes qui concernent les femmes comme les hommes.

Pour Debout la République, la notion d'égalité entre les sexes traduit cet idéal républicain de liberté, égalité et fraternité et ce qui distingue les sexes n'a pas à se traduire en inégalité politique, sociale, ou culturelle. L'émancipation des femmes doit se mesurer dans la vie quotidienne, dans l'égalité des chances qu'elles ont à être indépendante financièrement mais aussi dans la capacité à ne pas être prisonnières de leurs responsabilités familiales et à accéder aux plus hautes fonctions de la République.

De nombreuses lois, symboliques de conquêtes de l'égalité femmes-hommes, ont été votées ces vingt dernières années (égalité salariale, parité en politique, durcissement des peines pour les violences faites aux femmes) mais leur mise en application reste à désirer. Les symboles ne sont pas suffisants pour faire avancer la cause des femmes et notre ambition pour le droit des femmes doit aller au-delà.

Aujourd'hui, la situation est d'autant plus préoccupante que le chômage de masse organise une régression sociale. Car les femmes sont restées une variable d'ajustement, ce sont elles qui subissent les discriminations à l'embauche, les emplois précaires ou simplement des salaires injustement plus bas. L'égalité des sexes, nous en avons d'abord parlé, puis nous l'avons légiféré. Il serait temps de la mettre en pratique. C'est pour cette raison que je m'engage à prendre des mesures concrètes qui feront avancer la cause des femmes sur le terrain. Ainsi, si je suis élu, les deux priorités de mon quinquennat seront l'égalité professionnelle et la lutte des violences faites aux femmes.

Veillez trouver ci-dessous des précisions concernant les mesures qu'un grand nombre d'associations de femmes sur le territoire revendique. Les gaullistes ont toujours fait avancer la cause des femmes, depuis le droit de vote en 1944 ou la pilule en 1967. Je souhaite m'inscrire dans cet héritage et poursuivre les efforts dans le domaine. Or, je constate l'inefficacité des gouvernements successifs depuis 30 ans qui ont tout promis, mais rien tenu. C'est bien la raison de ma candidature à l'élection présidentielle.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et vous remerciant de votre intérêt,

Bien Cordialement.

Transmis par courrier électronique le 11 avril 2012

1.Sur un Ministère des Droits de la Femme

Je ne crois pas qu'un Ministère des droits de la Femme serait une structure efficace pour faire avancer la cause des femmes en France. La création d'un Ministère signifie la mise à disposition d'un budget pour un champ d'action précis. Or, le périmètre des compétences à aborder en matière de lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes est très vaste : justice, emploi, santé, retraites..

Les thématiques sont tellement transverses qu'un ministère des droits de la Femme semble d'ors et déjà condamné à dépendre d'autres Ministères pour la mise en place de solutions concrètes. La cause des femmes n'avancera que, si et seulement, si l'ensemble des Ministères ont à charge de mener ces batailles. Pour cela, il faut que l'action en faveur des femmes irrigue tous les ministères. Ceci pourrait être concrétisé en instaurant un Ministre rattaché au Premier Ministre, qui aurait vocation à contrôler que les problématiques des inégalités femmes-hommes soient bien considérées dans chaque politique publique. Je ne souhaite surtout pas voir un Ministère des droits de la Femme "gadget". A la vue de la quantité de lois ou de mesures qui existent déjà en faveur des femmes mais qui ne sont pas appliquées, je préfère mettre les moyens là où nécessaire, dans les ministères concernés par ces lois, plutôt que dans un Ministère séparé des droits de la Femme qui n'aurait que peu d'amplitude d'action.

2. Sur la parité en politique

La question de la parité en politique est un enjeu essentiel pour la bonne santé démocratique de la France. La présence des femmes en politique permet une meilleure représentativité des citoyens et ainsi l'on ne peut se satisfaire de 18.5% de femmes à l'Assemblée ou encore 21.8% au Sénat. Je reste cependant très partagé sur la question des quotas car je suis profondément attaché aux valeurs du mérite et les quotas me paraissent avoir de nombreux effets pervers à cet égard.

L'on ne peut nier cependant les avancées qu'a permis la loi de Juin 2000 obligeant les élections à scrutin de liste à respecter la parité alternée. C'est ainsi qu'aujourd'hui nos conseils régionaux comptent 48% de femmes et les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants, 48.5% (alors que les conseils municipaux des communes plus petites, non soumises à loi sur la parité, en comptent seulement 32.2% !). La parité dans les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants et dans les conseils régionaux a permis l'accès d'un nombre significatif de femmes aux postes de responsabilités.

Si cela a permis un plus grand engagement de femmes en politique, l'appel d'air n'a cependant pas amélioré la proportion de femmes élues dans les fonctions politiques fortes: deux femmes seulement à la tête d'une région, 13.8% des maires, 13,8 % des conseillers généraux et 18.5% des députés. On voit bien qu'aujourd'hui la parité fonctionne avec les scrutins de listes, mais qu'elle est difficile à obtenir pour les scrutins uninominaux.

Pourtant la loi prévoit pour le scrutin des élections législatives l'obligation pour les parties de présenter autant de femmes que d'hommes à l'échelle nationale sous peine de pénalités financières. Mais on a pu constater que les grands partis parlementaires ont fait le choix de payer ces pénalités plutôt que d'ouvrir leurs investitures aux femmes. Les petits partis, ne pouvant se permettre de quelconques pénalités financières, eux, ont appliqué la loi. **Je propose donc de durcir les sanctions financières.** Il faut que la pénalité financière soit telle qu'elle remette en cause la santé financière du parti, sinon les grands partis continueront à détourner la loi. Cela aura pour effet non seulement d'inciter plus encore à l'investiture des femmes mais mettra aussi sur un pied d'égalité grands et petits partis politiques. Je souhaite par ailleurs **interdire le cumul de plus de deux mandats**, ce qui permettra un renouvellement de la classe politique. Il me paraît en revanche crucial de maintenir ouverte la possibilité d'un lien étroit entre politique locale et nationale. Député et maire depuis le milieu des années 1990, je puis en effet vous assurer de la grande complémentarité de ces deux mandats, qui me permettent d'être vraiment en prise les réalités du terrain. Il me paraîtrait dommage de rompre ce lien précieux et singulier qui fait aussi la force de notre démocratie.

Etant moi-même à la tête d'un mouvement politique présentant des candidats et candidates dans chaque circonscription pour les élections législatives, je suis confronté au problème du manque de femmes en politique. Nombreuses sont celles, brillantes et dynamiques, à qui je propose une circonscription mais qui refusent! Au-delà d'essayer de régler le problème par des lois obligeant à la parité, il me semble donc important de comprendre pourquoi un tel blocage existe. Et dans ce contexte il est primordial d'aborder la question de la conciliation entre vie personnelle et professionnelle. Il n'est pas étonnant de voir moins de femmes que d'hommes se présentant aux élections au scrutin uninominal lorsque l'on sait les grandes difficultés auxquelles les femmes font face dans leur vie quotidienne. Ce type d'élections nécessitent un engagement total, le candidat se trouvant seul face aux électeurs contrairement au scrutin à la proportionnelle où le candidat fait

partie d'une équipe. Devenir député ou maire, c'est un engagement qui laisse peu de place pour une vie familiale et maternelle, et aujourd'hui encore les femmes passent en moyenne 3 fois plus de temps que les hommes à s'occuper des enfants ! Il faut donc s'atteler à résoudre le problème en amont plutôt que d'imposer de nouveaux quotas qui pourraient finir par vraiment faire du tort aux femmes.

Il faut aider les femmes à pouvoir concilier leur vie familiale et professionnelle. Cela implique une nette amélioration de l'offre de crèches et **je m'engage à investir 3 milliards sur 5 ans pour la création de 100 000 places supplémentaires** (une augmentation de 30%). Mais il faut aussi étudier la possibilité de faire évoluer les congés maternel et paternel, en créant un congé parental qui sera partagé entre les deux parents. Cela laisserait la possibilité aux hommes qui le souhaitent de s'impliquer plus dans la vie familiale, permettant aux femmes de s'investir plus professionnellement. Il serait utile enfin mettre en place une campagne de valorisation du partage égal des tâches quotidiennes domestiques et familiales entre les femmes et les hommes car les deux tiers en incombent aux femmes.

Les progrès dans tous ces domaines sont certes lents, mais inéluctables. Un jour nous arriverons à une véritable parité. Les femmes, qui sont les mères de tous les citoyens, ont déjà fait évoluer les mentalités. Les choses se feront naturellement avec le renouvellement générationnel, c'est dans le cours de l'histoire. L'esprit paritaire doit être une valeur intégrée socialement. Il serait dangereux qu'il devienne une obligation bureaucratique imposée par la loi.

3. Sur l'égalité dans la vie professionnelle

Avec la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité professionnelle doit être l'objectif du quinquennat. Ces dernières années, la précarité a gagné du terrain de façon spectaculaire dans notre pays. Les emplois partiels se sont multipliés, le nombre de chômeurs ne cesse d'augmenter et les travailleurs pauvres n'ont jamais été aussi nombreux. Les femmes et les jeunes sont les premiers touchés par cette précarité. Qui n'est pas frappé aujourd'hui de voir le nombre de femmes sans abri dans la rue alors qu'il n'y en avait aucune il y a encore quelques décennies ? Je veux donc mettre un terme à la précarité qui s'est abattue sur notre pays en redynamisant notre économie. Il est indispensable de maintenir des services sociaux de qualité (crèche, école maternelle, hôpitaux, etc.) qui contribuent à compenser les inégalités économiques et sociales entre les femmes et les hommes. Les diminuer touche avant tout les femmes qui constituent l'écrasante majorité des bas salaires et des emplois à temps partiel subis.

Egalité salariale / Egalité des chances à l'embauche

On vote des lois qui ne sont pas respectées. Je suis donc pour une **application stricte de la loi** en ce qui concerne les discriminations salariales ou les discriminations dans le domaine de l'accès à l'emploi et aux formations. Il faut étudier la possibilité d'aller plus loin et contraindre sous peine de sanctions les employeurs à mettre en place l'égalité réelle. En particulier, tout achat public pourrait se conditionner au respect et application de la loi sur l'égalité salariale. Mais surtout je souhaite créer **un label "F-H"**, certifié par l'Etat qui pourra être mis en avant par toutes les entreprises respectant l'égalité salariale. Les consommateurs pourront ainsi choisir en connaissance de cause leurs produits et services. On changera les comportements par les consommateurs et les citoyens.

Précarité du travail des femmes – Les temps partiels subis

Près d'une femme active sur trois - contre un homme sur vingt - travaille à temps partiel. Il s'agit en effet pour la plupart d'entre elles de temps partiel subi. Les allègements de charges successives sur cette forme de travail ont encouragé sa progression spectaculaire en trente ans. La grande distribution, qui ne connaît pas la crise, impose à ses salariées "femmes" des temps de travail insuffisants, sous payés et en horaires décalés. Il est urgent d'imposer des règles à ces producteurs de travailleurs pauvres.

Je souhaite donc **rendre le temps partiel moins attractif** en obligeant les entreprises à justifier un recrutement à temps partiel, en imposant une majoration pour heure complémentaire dès la première heure dépassant la durée contractuelle et en obligeant les entreprises à surcotiser pour l'assurance vieillesse si le salarié en fait la demande.

Il est aussi primordial d'améliorer l'information des salariés sur l'impact du temps partiel sur la carrière, le salaire et la retraite et de favoriser l'accès à la formation continue de ces salariés à temps partiel. On sait que pour celles qui travaillent aux 4/5 de temps, leur poste de travail n'est pas redéfini et elles se retrouvent avec la même quantité de travail, à faire dans un temps encore plus contraints et avec un salaire moindre. Evidemment, quand elles redemandent à travailler à temps plein, cela paraît inutile à l'employeur. Il ne faut pas oublier les femmes exerçant des professions libérales qui sont beaucoup moins protégées pour les congés de maternité, parentaux et travail à temps partiels.

Conciliation vie professionnelle et familiale

Les femmes assument les 2/3 des tâches domestiques et passent 3 fois plus de temps à s'occuper des enfants. Les inégalités au sein du foyer ont des répercussions dans bien d'autres domaines pour les femmes où elles sont freinées, de la vie professionnelle à l'engagement politique ou associatif notamment. C'est une des raisons qui expliquent l'essor du temps partiel féminin, mais aussi leur faible représentation en politique ou dans les instances dirigeantes d'associations. Il est nécessaire de prendre des mesures permettant de concilier la vie professionnelle et la vie familiale pour les hommes comme pour les femmes.

Le manque de places de crèches est un problème central. Je veux rattraper ce retard en commençant par établir **un objectif de 100,000 places de crèches en 5 ans (soit une augmentation de 30%) et pour cela il faudra investir 3 milliards sur ces 5 années**. Je compte dans un second temps, inciter les entreprises à héberger et financer des crèches associatives avec l'état et les salariés. **Il est nécessaire de donner à toutes les femmes les moyens de travailler après la naissance d'un enfant.**

Il faut par ailleurs faire évoluer le congé maternel et paternel en congé parental qui laisserait la possibilité aux hommes qui le souhaitent de s'impliquer dans la vie familiale! Offrir aux couples le choix de permettre à la femme de s'épanouir professionnellement ne peut que favoriser l'évolution des mentalités. Je propose d'étudier la possibilité d'un congé parental raccourci à un an, partagé entre les deux parents. Il faudra aussi mettre en place une campagne de valorisation du partage égal des tâches quotidiennes domestiques et familiales entre les femmes et les hommes. Il est aussi possible d'améliorer l'articulation des temps de vie professionnels et sociaux en travaillant sur les leviers du temps (horaires variables, organisation des réunions..), en aidant au développement de services divers au sein des entreprises (conciergeries, offre d'accueil..), en mettant fin au culte du présentisme et limitant les horaires atypiques, en commençant dans la fonction publique.

Retraites

La pauvreté ne touche pas les hommes et les femmes de la même façon. L'écart est particulièrement marqué chez les plus âgés : après 75 ans, il y a près de trois fois plus de femmes pauvres que d'hommes. Certes les hommes, et encore davantage les plus démunis, ont une espérance de vie inférieure à celle des femmes, mais surtout, de nombreuses femmes de cet âge n'ont pas occupé d'emploi et perçoivent des pensions très faibles, une mince pension de réversion ou le minimum vieillesse et je souhaite revenir sur la réforme des retraites dans le cas des femmes, pour lesquelles cette réforme s'est avéré particulièrement injuste.

4. Sur la lutte contre les violences faites aux femmes

Le sujet des violences faites aux femmes est la manifestation même d'un laxisme judiciaire qui laisse la porte ouverte à des comportements insupportables. Il est prioritaire de restaurer un ordre juste dans notre République. Les chiffres des violences faites aux femmes sont terrifiants alors que le sujet reste largement tabou. Tous les 2 jours et demi, c'est une femme qui meurt sous les coups de son compagnon en moyenne par an. Pourtant des lois ont été votées, en particulier celle de juillet 2010 afin de garantir tout un arsenal judiciaire visant à protéger les femmes. Mais le constat de la non mise en œuvre de ces lois est patent. Il y a donc un réel problème de volonté politique de mettre les moyens pour faire marcher la justice. Je veux déclarer ici ma volonté réelle à déployer tous les éléments prévus par la loi. Il faut que les auteurs de violence se voient appliquer les peines, assurer un véritable suivi et proposer des prises en charge adaptées (suivi psychologique, programme de lutte contre les dépendances vis-à-vis de l'alcool et des drogues).

Mais au-delà, je propose aussi 4 mesures de terrain pour agir concrètement contre les violences faites aux femmes:

a. **Créer un centre d'hébergement d'urgence par intercommunalité**

A l'image de ce que j'ai réalisé dans la commune où je suis maire, Yerres en Essone, il est nécessaire d'ouvrir un centre d'hébergement spécifiquement pour les femmes dans chaque intercommunalité afin d'accueillir et de protéger les victimes de violences. En ma qualité de maire, j'ai à intervenir pour réagir à ce trouble majeur de l'ordre public, le plus souvent accompli de manière cachée, au domicile familial ou au bureau. Je me refuse à accepter l'inégalité territoriale face aux violences. Une des premières mesures de mon quinquennat sera de contrôler que les dispositions des lois soient appliquées partout et que les femmes puissent avoir l'écoute, les informations et le suivi nécessaire sur tout le territoire.

b. **Etablir des peines planchers en cas de récidive**

En cas de récidive, punir les actes de violence conjugale par l'application d'une peine plancher d'un minimum de 8 jours de prison et éloignement du domicile. Je souhaite sortir de la culture de l'excuse qui mine notre justice. Un homme qui bat sa compagne ne doit pas être considéré comme un homme qui mériterait l'indulgence car il peut avoir par ailleurs d'autres problèmes. L'on ne peut excuser de tels actes et des sanctions exemplaires doivent être appliquées. Aussi je suis opposé au recours à la médiation pénale (il ne s'agit pas de différents entre voisins !) et à tout ce qui atténue la sanction dans le cas de violences conjugales (remises de peines automatiques, loi des deux ans qui substitue des peines alternatives (bracelet électronique fixe, incontrôlable).

c. **Communiquer les mains courantes aux procureurs**

Le dépôt de plainte est la condition sine qua non au lancement de l'arsenal judiciaire. Or, aujourd'hui nombreuses sont celles qui déposent une main courante au lieu d'une plainte, ne permettant pas à l'acte de violence de faire l'objet d'un suivi ou de poursuites. J'aimerais que l'on étudie la possibilité que chaque main courante de violence conjugale soit automatiquement communiquée au procureur qui lui aura la capacité de lancer l'enquête.

d. **Déployer à l'ensemble du territoire national la Touche Grand Danger**

Un téléphone portable avec une touche d'urgence reliée directement aux Commissariats permettrait la localisation immédiate, par satellite, de la victime. Ce dispositif, qui existe depuis plusieurs années en Espagne, permettrait l'intervention immédiate des forces de police pour protéger la victime.

5. Sur l'Education

L'école de la République est une de mes priorités majeures. C'est le premier contact des futurs citoyens avec la société, les droits qu'elle donne, mais aussi les devoirs qui vont avec. Elle demeure le lieu privilégié de l'émancipation à condition de bien réaliser ses missions premières, à savoir l'apprentissage des savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter. Elle doit être le premier vecteur de l'ascenseur social, pour les filles comme pour les garçons. L'orientation scolaire doit permettre de développer les talents et aptitudes de chaque élève, pour sortir des stéréotypes.

Mon objectif, en me présentant à l'élection présidentielle, est de réaffirmer le principe d'une école publique, laïque et obligatoire, fondée sur l'effort et le mérite. Il faut une réelle éducation à l'égalité entre les femmes et les hommes qui fasse partie intégrante de la formation des actrices et acteurs éducatifs comme des programmes d'enseignement de la petite enfance, à l'université et de la

formation tout au long de la vie. Il faut pouvoir orienter les filles vers tous les métiers y compris ceux qui ne sont pas traditionnellement féminins. Il faut développer des campagnes d'information contre les stéréotypes sexistes et les exclure systématiquement des manuels scolaires et des campagnes d'informations contre toutes les formes de violence. Enfin il faut recréer la médecine scolaire et mettre en œuvre une véritable politique contraceptive à destination des adolescentes .

6. Sur la contraception et l'IVG

Plus de 140 centres d'IVG ont fermé depuis 10 ans ! Je suis favorable à l'interruption volontaire de grossesse et je compte bien m'opposer à tout ce qui pourrait constituer une régression sur ce droit précieux pour les femmes. Je souhaite cependant que l'IVG ne devienne pas un moyen contraceptif comme un autre et que chaque femme désirant avorter soit dument informée des enjeux psychologiques et physiques liés à cet acte, afin que la décision soit prise en toute connaissance de cause.

Comme vous, je constate qu'aujourd'hui l'accès à la santé et plus particulièrement à ce qui touche la santé des femmes (gynécologie, accès à l'IVG...) est de plus en plus difficile. Cela s'explique par un recul généralisé des services publics en France. Je rétablirai, partout où cela s'avérera nécessaire, les postes supprimés. De même, je veillerai à ce chaque Français ait sur le territoire national un égal accès aux soins. Un accès rapide à l'IVG, dans des conditions satisfaisantes, est une mission de service public et l'IVG devra faire partie des conditions nécessaires dans les procédures d'accréditation des établissements de santé.

Mais il ne faut pas oublier que le recours à l'IVG est dans tous les cas un échec. Le vrai débat, le vrai enjeu, c'est la contraception ; il faut agir en amont. Il est primordial d'intensifier nos efforts sur l'éducation, la prévention, auprès des jeunes, filles et garçons, et dans les établissements scolaires. Dans ce cadre-là, l'idée du Pass Contraception me semble particulièrement intéressante.

7. Grands sujets de société et Evaluations

Avant d'être votées, l'impact de toutes les réformes et modifications législatives doit être mesuré sur les femmes et les hommes, et je propose l'organisation d'une conférence annuelle pour mesurer l'application des lois et circulaires concernant la réalisation de l'égalité femmes/hommes.

[Retour à la page d'accueil](#)



Paris, le 3 avril 2012

Madame Vidaillet-Peretti
Conseil National des Femmes Françaises
228 bd Raspail
75014 Paris

Madame la Présidente,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier pour l'envoi de vos propositions. J'apprécie toujours que la société civile se manifeste et me fasse part de ses revendications ; revendications issues du terrain et qui reflètent la réalité au plus juste.

Vous avez raison quand vous dites que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent dans tous les domaines, pénalisant ainsi le quotidien de millions de femmes. Vous avez encore raison quand vous appelez la création d'un Ministère des droits des femmes (et non de la femme), dotée de réels moyens (en termes de prérogatives et de moyens financiers et humains), pour oeuvrer concrètement pour faire avancer l'égalité femmes-hommes.

Seule une réelle volonté politique pourra mettre un terme à ces inégalités, inadmissibles en 2012, et de la volonté, je n'en manque pas pour faire progresser les droits des femmes.

Parité politique

Rendre enfin effective la parité au Parlement, dans les collectivités territoriales et dans les corps intermédiaires.

Vous n'êtes pas sans ignorer que d'une institution à une autre, la représentation politique des femmes évolue fortement, du fait d'un code électoral complexe qui impose la parité pour les scrutins proportionnels avec primes majoritaires de liste, mais pas pour les scrutins uninominaux majoritaires (où les femmes sont bien souvent cantonnées au rôle de suppléante, quand elles ne sont pas investies dans des lieux décrétés perdus d'avance par le parti qu'elles représentent).

La parité est une des valeurs constitutives de l'écologie politique, dans un souci de représentation réelle de la société française et parce qu'on ne peut tolérer que les femmes soient reléguées au second plan de la vie politique. Les Verts (dès leur création) puis EELV sont des partis qui respectent la parité, tant en interne que pour les élections. Si je suis élue, la vie politique française devra adopter l'exemplarité du parti que je représente, et accorder aux femmes autant de place dans la vie publique qu'aux hommes. C'est pour cela que je reviendrai sur la réforme territoriale, qui doit mener à l'élection de conseillers-ères territoriaux-ales en 2014, en lieu et place du conseil général et du conseil régional, ce dernier étant la seule institution quasiment paritaire dans le paysage politique français. Seule la proportionnelle est à même d'imposer les femmes dans la politique.

Afin d'établir dans les esprits la légitimité de la parité en politique, et d'aller jusqu'au bout du régime présidentiel, adopter un ticket mixte président-e / vice-président-e.

L'idée d'un binôme pour la présidence de la République, si elle est intéressante, ne me semble cependant pas la meilleure pour renforcer la présence des femmes dans la vie politique. D'une part, je ne vois pas dans ce système un mode de partage du pouvoir, le vice-président étant bien souvent un substitut au président (comme c'est le cas aux Etats-Unis). D'autre part, on ne peut que redouter, de manière légitime, que les femmes soient cantonnées au rôle de vice-présidente, c'est-à-dire avec des pouvoirs moindres.

Plutôt qu'un ticket mixte, qui reste un système très personnalisé du pouvoir politique, je propose une sixième république exemplaire, qui mette fin au concept de « président-monarque » et renforce les pouvoirs du Parlement, qui lui devra être paritaire, grâce à un mode de scrutin alliant l'uninominal et la proportionnelle, afin de garantir tout de même une stabilité de gouvernement.

Pour toute élection à la proportionnelle, maintenir le système de l'alternance entre candidates et candidats.

Je vous rejoins totalement sur cette revendication. L'alternance femmes-hommes garantit que parmi les personnes élues se trouvent des femmes, et évite que celles-ci ne soient reléguées en position non-éligible.

Mais pour aller plus loin, j'imposerai la parité pour les têtes de liste, afin que ce ne soit pas toujours des hommes qui briguent la plus haute responsabilité d'une collectivité (maire / président-e de conseil régional ou général, etc.).

Imposer des sanctions financières insupportables aux partis qui n'appliqueraient pas la parité pour les candidatures aux élections au scrutin uninominal et répartir les sommes recueillies entre les associations qui luttent en faveur de l'égalité femmes/hommes.

Le seul moyen de rendre la sanction insupportable est de supprimer purement et simplement les financements publics des partis qui ne présenteraient pas de candidatures paritaires (scrutin uninominal ou têtes de listes), et ce quelle que soit l'élection visée. Et pour tendre vers une parité de résultat qui fait cruellement défaut à l'heure actuelle, tout parti qui n'aura pas 40% de femmes élu-e-s verra son financement public diminué à hauteur de la non-représentativité des femmes.

Quant à l'usage des sommes ainsi « économisées », leur affectation devra faire l'objet d'une vraie réflexion : redistribution sous forme de subventions ou bien imputation au budget du Ministère des droits des femmes, cela reste à définir. Toujours est-il que ces sommes seront bien consacrées à la promotion de l'égalité femmes-hommes.

Non cumul des mandats et limitation du nombre de mandats dans la durée.

Le cumul et le renouvellement des mandats sont de vraies maladies qui affectent la vie politique française, parce qu'elles empêchent la diversité, la parité et le renouvellement générationnel parmi les élu-e-s.

Dans la VI^e République que je souhaite proposer aux citoyennes et citoyens français, les parlementaires nationaux et européens ainsi que les présidents d'exécutifs locaux (sauf les maires des communes de moins de 3 500 habitants) ne pourront détenir qu'un seul mandat. Par ailleurs, il ne sera plus possible pour les adjoints au maire et les vice-président-e-s d'exécutifs locaux de siéger dans deux exécutifs différents. Enfin, les membres du gouvernement devront abandonner le cas échéant leur mandat local durant l'exercice de leurs fonctions ministérielles. Elle sera complétée par la limitation dans le temps de l'occupation d'un mandat afin d'obliger à une véritable rotation des

responsabilités. Depuis la réforme constitutionnelle de 2008, le Président de la République « ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs ». Il en sera de même pour les parlementaires et les membres des exécutifs locaux.

Education

Rendre obligatoire l'enseignement de l'égalité et du respect entre les sexes dans tous les secteurs de la formation, de l'école maternelle à l'enseignement supérieur

Cette revendication fait partie du projet politique que je porte avec EELV. L'école est un lieu de socialisation et un vecteur important de transmission des valeurs. L'école doit ainsi être exempt de tout sexisme et garantir aux enfants un traitement indifférencié, quel que soit leur sexe biologique. Pour ce faire, les professionnel-le-s de l'éducation recevront dans leur cursus de formation initiale et continue un cycle de cours sur les inégalités de genre, afin de mieux les dépasser. Les manuels scolaires seront également revus dans ce sens.

Orienter les filles vers tous les métiers y compris ceux qui ne sont pas encore traditionnellement féminins

J'ajouterais à cette revendication l'orientation des garçons vers tous les métiers, y compris ceux qu'on considère (à tort) comme étant traditionnellement féminins.

Ces métiers (essentiellement dans le domaine du soin aux personnes) sont fortement féminisés car considérés comme étant appropriés aux qualités dites féminines. Je n'ai de cesse de le répéter : s'occuper d'un enfant, veiller sur une personne âgée n'a rien de naturel pour une femme. Cela fait partie des clichés qui ont la vie dure et entravent l'évolution professionnelle des femmes. Si nous incitons les hommes à investir ce domaine, alors les clichés tomberont d'eux-mêmes. Cela passe aussi par une revalorisation forte de ces professions, notamment en termes de salaire et de reconnaissance.

Multiplier les campagnes d'information contre les stéréotypes sexistes et les exclure systématiquement des manuels scolaires

Je partage entièrement cette revendication et la mettrai en œuvre si je suis élue.

Recréer la médecine scolaire et mettre en œuvre une véritable politique contraceptive à destination des adolescentes

Le groupe EELV élu au conseil régional d'Île-de-France a œuvré pour la mise en place du « pass'contraception », qui permet aux lycéennes d'accéder de façon anonyme et gratuite à un mode de contraception. Si je suis élue, ce système sera étendu à la France entière et accessible jusqu'à 25 ans.

De véritables cours d'éducation sexuelle seront aussi mis en œuvre dans les écoles françaises, afin que les garçons soient aussi associés à la contraception et connaissent leur responsabilité en la matière.

Vie professionnelle

Sanctionner les chefs d'entreprise et les chefs de service administratif qui n'appliquent pas la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, conformément à la législation en vigueur, notamment en ce qui concerne la promotion aux postes les plus élevés

Il est inadmissible qu'une femme gagne en moyenne 27% de moins qu'un homme et qu'elle n'ait souvent pas à qualification égale responsabilité égale. Les textes existent pour obliger les employeurs d'Entreprises d'au moins 250 salariéEs à faire un Etat de Situation Comparée Femmes/Hommes ; mais ils ne sont guère appliqués : si les sanctions étaient plus fortes, elles auraient un caractère plus dissuasif. La loi de 2006 doit être appliquée et renforcée. Ainsi, des audits obligatoires seront menés pour imposer aux entreprises une réelle politique d'égalité et d'accès aux postes à responsabilité. Pas un euro public n'ira aux entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale. Par ailleurs, les employeurs et les départements RH seront encouragés à "lever les stéréotypes" par des campagnes de sensibilisation et de formation.

Mais au-delà de la situation des femmes cadres, je m'intéresse aussi à la situation des femmes précaires, qui sont majoritairement concernées par les temps partiels contraints et les petits revenus (et donc, à terme, par une pension de retraite faible).

Les exonérations de cotisations dont peut bénéficier une entreprise qui embauche à temps partiel sont à l'heure actuelle beaucoup trop alléchantes. La « sponsorship » des temps partiels par l'Etat doit cesser : une entreprise qui emploie un-e salarié-e quelques heures par semaine devra majorer chaque heure travaillée d'une prime salariale. Les exonérations de cotisations sociales pour les temps partiels inférieurs à 30h par semaine seront supprimées.

Prendre des mesures permettant de concilier la vie professionnelle et la vie familiale pour les hommes comme pour les femmes.

Les hommes doivent être plus étroitement associés à la parentalité. Ainsi, le congé de maternité sera réformé au profit d'un congé pré et post-natal pour la mère, complété d'un congé d'accueil de l'enfant réparti entre chaque parent. Le congé parental sera transformé en un crédit-temps réparti à parts égales entre les parents et utilisable pendant les premières années de l'enfant. De la sorte, les femmes ne seront plus pénalisées par rapport aux hommes dans l'interruption de travail que représente un congé maternité.

Retraites : ne pas remettre en cause les pensions de réversion.

Une femme a en moyenne une pension de retraite inférieure de 40% à celle d'un homme, et la remise en cause des pensions de réversion accentuerait l'écart, plongeant dans la précarité (et la pauvreté) davantage de femmes retraitées. Aussi, je m'engage si je suis élue à ne pas toucher au système des pensions de réversion.

Permettre aux veuves et aux veufs de condition modeste d'accéder au cumul emploi-retraite, sans perdre le bénéfice de leur pension de réversion du régime général

Plutôt que de permettre aux personnes retraitées qui ont perdu leur conjoint de travailler pour vivre décemment (alors qu'ils ont déjà travaillé toute leur vie), je préfère augmenter le minimum vieillesse selon les mêmes critères que les autres revenus sociaux et revaloriser les retraites (et donc les pensions de réversion) à partir des salaires et non de l'indice des prix.

Violences

Soutenir et accompagner sur la durée la lutte contre les violences sexistes sous toutes leurs formes, les pratiques polygames, l'excision, les mariages forcés, les filières de trafic de femmes et les réseaux de prostitution.

La lutte contre les violences faites aux femmes (notamment dans le cadre familial) doit être soutenue par l'accompagnement des victimes à chaque étape. Dès 2012 un Observatoire national de lutte contre les violences sexistes sera créé et une loi-cadre, selon le modèle espagnol, sera votée intégrant :

- un élargissement des campagnes de prévention et de sensibilisation aux violences sexistes
 - le remboursement à 100% par la Sécurité sociale des soins aux femmes victimes de violence, y compris des soins psychothérapeutiques
 - une augmentation de la dotation publique aux associations accompagnant les femmes victimes de violences, notamment pour augmenter sensiblement le nombre d'hébergement et de logement temporaire pour les femmes victimes de violences
 - l'ouverture de centres d'accueil pour hommes violents avec un accompagnement spécifique sur les violences de genre avec obligation stricte de suivi sur l'ensemble du territoire.
 - l'application effective de l'ordonnance de protection prévue par la loi de 2010 et son extension aux autres formes de violences sexistes
 - le lancement de campagnes de sensibilisation pour favoriser le soutien et la déclaration, accompagnées d'une formation initiale et continue des professionnel-le-s de santé, de la justice, de la police aux spécificités des violences de genre
 - une formation initiale et continue aux inégalités de genre des acteurs et actrices de l'éducation, de la petite enfance à l'université, ainsi que par la garantie de matériel pédagogique et de manuels scolaires non sexistes
 - un traitement légal des injures sexistes, comme pour les injures racistes ou homophobes
- Concernant la prostitution, il s'agit d'une forme de violences faites envers les femmes, expression de la domination masculine. Les réseaux seront sévèrement combattus et leurs responsables condamnés. Je m'attacherai aussi à ce que de véritables alternatives à la prostitution soient offertes aux personnes prostituées et à une responsabilisation des clients.

Grands sujets de société

Associer systématiquement les associations féminines à la réflexion sur tous les grands sujets de société (santé, fin de vie, développement durable et environnement, bioéthique, droit de la famille, financement du système de protection sociale, traitement de l'immigration).

Nous le savons toutes et tous : aucune politique publique n'est neutre, et parfois il existe des conséquences insoupçonnées pour les femmes (exemple : la loi HPST qui entraîne la fermeture de nombreux centres d'IVG). Les associations féministes (et non féminines) seront consultées car elles offrent une grille d'analyse des politiques publiques intéressante dans le sens où elles nous éclairent sur les conséquences potentiellement perverses d'une loi pour les droits des femmes.

L'écologie politique a pour fondement de travailler étroitement avec les actrices et acteurs du terrain, de faire remonter les expériences positives, d'échanger plutôt que d'imposer. L'égalité entre les femmes et les hommes est une composante transversale à l'ensemble des enjeux de notre société. Qu'il s'agisse d'emploi, d'environnement, de santé ou de vivre ensemble, il est fondamental que les femmes et les hommes soient également impliqués et entendus dans la mise en œuvre des politiques publiques, à tous les niveaux.

Comme je l'ai précisé au début de ce document, la société civile a son mot à dire, étant concernée au premier chef.

Les évaluations

Evaluation annuelle avec des statistiques sexuées

Les statistiques sexuées sont effectivement une très bonne idée, puisqu'elles apportent un éclairage chiffré de la réalité. Le ministère des droits des femmes que j'envisage aura pour tâche de produire ces évaluations annuelles, conformément à la réglementation européenne.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Eva Joly

A handwritten signature in grey ink, appearing to be 'Eva Joly', written in a cursive style.

[Retour à la page d'accueil](#)